

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, le **jeudi 26 août 2021 à 19 heures**, sous la présidence de **Monsieur Gilles CARRÉ, Maire**.

Étaient présents : **Messieurs CARRÉ – BIGUEUR – JEANNIN – CHAUVENET et COLLIN.**

**Mesdames BELORGEY – SIRUGUE – BOULÈRE – DEREY – HUDELOT – LAMIA et QUÉTIER.**

Procurations de : **Monsieur KOHUT à Madame DEREY.**

**Monsieur ZUCCO à Monsieur CARRÉ.**

Absent : **Monsieur FRANÇOIS.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc JEANNIN.**

Les comptes rendus des réunions des 07 avril et 1<sup>er</sup> juillet 2021 sont adoptés à l'unanimité.

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2021.**

Il est proposé aux conseillers, d'inscrire une dépense de **329,00 €** dans les comptes relatifs aux études AVAP (article 202), et à l'amortissement de ces études (articles 6811 – 28031), suite à une facture de régularisation reçue du bureau d'études après le vote du budget 2021, et d'intégrer, dans un compte de travaux définitif (21318), des études réalisées en 2017 pour l'insonorisation de la salle des fêtes, d'un montant de **1752,00 €**.

À l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve la décision modificative n° 1** au budget primitif 2021, qui présente les caractéristiques suivantes :

- . **Dépenses de fonctionnement : 329,00 €.**
- . **Recettes de fonctionnement : 329,00 €.**
- . **Dépenses d'investissement : 2 081,00 €.**
- . **Recette d'investissement : 2 081,00 €.**

#### **CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOTISSEMENT « LES CASTORS ».**

Suite à l'appel d'offres réalisé en vue de la réfection du lotissement des Castors, le Maire présente aux conseillers, l'analyse des propositions faite par le bureau d'études BAFU. Il s'avère que l'entreprise ayant obtenu la meilleure note, tant au niveau du critère prix que de la note technique, est **l'entreprise NOIROT**, pour un montant de travaux estimé à **286 233,50 € H.T.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition, et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir.

Les travaux devraient être réalisés rue par rue, **et débuter dans le courant du mois d'octobre 2021**, après la période de vendanges.

#### **PROPOSITION DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DES PAVÉS DE LA RD 122.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux de consolidation d'une partie des pavés de la RD 122, réalisés en 2020, dans le cadre du litige entre la Commune et les entreprises accréditées à l'origine, de nouvelles dégradations sont constatées à ce jour, sur des zones annexes, n'ayant pas fait l'objet d'une reprise. Afin de consolider ces nouveaux secteurs, et de stabiliser l'ouvrage, qui subit toujours les dommages engendrés par l'importance du trafic et par le tonnage de certains véhicules,

un devis de remise en état d'un montant de **38 011,20 € T.T.C.** est présenté à l'assemblée délibérante. Messieurs Chauvenet et Jeannin, estiment la dépense élevée, au vu des frais déjà engagés l'année passée, et proposent que soient explorées d'autres propositions de réfection.

Dans l'attente, les membres du Conseil Municipal décident de **surseoir à cette décision** dans l'immédiat.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2022 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-EXUPÉRY.**

N'ayant pas de propositions chiffrées suffisamment récentes pour traiter ce point, le Maire décide de **le supprimer de l'ordre du jour.**

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SPORTS.**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que par délibérations en date du 14 octobre 2020, des demandes de subventions avaient été sollicitées auprès de la Région dans le cadre de l'aménagement sportif du territoire, et du Département au titre de l'Appel à Projets Patrimoine sportif.

Seule la Région a, pour le moment, répondu favorablement à ces demandes, en attribuant une aide financière d'un montant de **20 000 €** à la commune.

Le Cabinet d'études BAFU ayant été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à **solliciter des aides financières** auprès de l'État au titre de la DETR, et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant prévisionnel de travaux d'environ **175 000 € H.T.**

#### **MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES TARIFS DU CIMETIÈRE ET DU CINÉRARIUM.**

Le Maire précise aux conseillers, que le coût actuel des concessions au cimetière et au cinérarium, est actuellement identique, à savoir :

. Concessions trentenaires : **200 €**

. Concessions cinquantenaires : **300 €.**

Or, les frais de création des caveaux au cimetière, sont à la charge du concessionnaire, alors que ce sont les employés communaux qui installent, aux frais de la collectivité, les caissons bétonnés dans les concessions au cinérarium. Il est donc proposé, au Conseil Municipal, d'augmenter le prix des concessions au cinérarium, pour prendre en compte l'achat des matériaux, le terrassement et le temps de travail des employés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs des concessions au cinérarium à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, comme suit :

. **Concessions trentenaires : 400 €.**

. **Concessions cinquantenaires : 500 €.**

De plus, en vue d'intégrer ces modifications, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques en matière funéraire, les règlements du cimetière et du cinérarium de Couchey seront prochainement remis à jour par l'assemblée délibérante.

**INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, DES PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS AB N° 593 ET AC N° 25, DITES « IMPASSE DES CLOS » ET « IMPASSE DU POIRIER ».**

Le Maire expose que, pour faire suite à l'enquête publique relative à l'incorporation, dans le domaine public communal, de l'impasse des Clos, de l'impasse du Poirier, et de leurs équipements, qui s'est déroulée du 19 juillet au 03 août 2021, Madame Josette CHOUET-LEFRANC, commissaire-enquêteur, a émis, sans réserve, un avis favorable au projet soumis à enquête publique.

Il appartient désormais au Conseil Municipal, **d'entériner cette proposition par délibération, afin de rendre ce transfert de propriété effectif.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'intégration, dans le domaine public communal, des parcelles cadastrées **sections AB n° 593 et AC n° 25, dites « impasse des Clos » et « impasse du Poirier »** à compter de ce jour.

**QUESTIONS DIVERSES.**

. Enfouissement des réseaux de la rue Saint-Exupéry : le Maire précise aux conseillers, que le Président du SICECO fera son possible pour que le **dossier d'enfouissement de la rue Saint-Exupéry** soit validé par la CLE, afin de réaliser les travaux avant la Saint-Vincent Tournante 2023.

. Remerciements : Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des **remerciements de la Fanfare Solidaire** et de la **Ligue contre le Cancer**, pour les subventions qui leur ont été attribuées au titre de l'année 2021.

. Logement communal : en raison d'un changement de locataire dans le logement communal sis 5A, place Charles de Gaulle – 2<sup>ème</sup> étage, le Conseil Municipal décide d'augmenter le **loyer et les charges mensuelles** inhérents à ce logement, et de les fixer aux prix respectifs de **480 € et 60 €**, à compter du 15 août 2021.

. Achat de terrain : le Maire est autorisé à entamer des négociations avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section **AA numéro 233**, lieudit « En Blungey », d'une superficie de 440 m<sup>2</sup>, actuellement en vente et attenante au cimetière.

**Séance levée à 21 heures.**